

Séance ordinaire du 15 avril 2025
 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
 de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15042025D02

Objet : Domaine et patrimoine – Mandats de vente aux enchères électroniques pour les biens immobiliers issus du legs de Monsieur Emile VIBOUD

Date de la convocation et de l'affichage : 9 avril 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 23
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 15 avril 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20250415-15042025D02-DE
 Date de réception préfecture : 16/04/2025

Délibération du conseil municipal du 15 avril 2025 n°15042025D02

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI		X		Yves GOAËR
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Dominique VERDOYA

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Dans le cadre du legs consenti par Monsieur Émile VIBOUD, la commune a pris possession de deux biens immobiliers : le premier situé au 420, rue de la Combe à Francin, et le second situé au 6, rue de la Savoyarde à Francin. Les biens concernés ne répondant pas à un besoin communal, il a été décidé, lors du conseil municipal du 4 février 2025, d'organiser leur vente sous la forme d'une vente aux enchères électroniques, afin d'assurer l'équité et la transparence de la procédure. À cet effet, Maître Caroline ROISSARD, notaire associée de l'office notarial ETEOCLE, ROISSARD, KIRCHMEIER à Montméliant, a été mandatée pour organiser cette vente.

Toutefois, la vente ayant été infructueuse, il est proposé au conseil municipal de revoir les conditions de vente de la façon suivante :

- concernant la maison mitoyenne avec terrain attenant, située au 420, rue de la Combe, Francin – 73800 PORTE-DE-SAVOIE, il est proposé de fixer le prix de vente minimum à 85 000 € ; la première offre possible sera de 80 000 € ;
- concernant la maison mitoyenne avec petit terrain attenant, située au 6, rue de la Savoyarde, Francin – 73800 PORTE-DE-SAVOIE, il est proposé de fixer le prix de vente minimum souhaité à 80 000 € ; la première offre possible sera de 75 000 € ;
- le pas des offres est fixé à 1 500 € ;
- les honoraires de négociation appliqués par l'office notarial sont de 6% TTC du prix de vente, avec un minimum de 6 500 € TTC et sont dus par l'acquéreur, payables au moment de la signature de l'acte authentique.

Vu l'article L. 2241-1, alinéa 3, du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 février 2025, n° 04022025D04 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250415-15042025D02-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Délibération du conseil municipal du 15 avril 2025 n°15042025D02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les mandats de vente en immo-interactif avec exclusivité et à mandater l'office notarial ETEOCLE, ROISSARD, KIRCHMEIER ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 AVRIL 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 22/04/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Dominique VERDOYA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250415-15042025D02-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Délibération du conseil municipal du 15 avril 2025 n°15042025D02

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250415-15042025D02-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025